

## LES MANŒUVRES SUR LES GRANDS CORPS TECHNIQUES DE L'ÉTAT SONT LANCÉES

Matignon a lancé, ce jeudi 2 septembre, la mission sur la mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique pour les corps techniques de l'État (Mines, Ipef, armement et Insee). Celle-ci doit notamment proposer des scénarios sur l'évolution statutaire des corps techniques. Trois options sont avancées : une intégration au sein du nouveau corps des administrateurs de l'État, une intégration au sein d'un corps unique des ingénieurs de l'État ou la conservation d'un système de corps techniques distincts.



Le Premier ministre, Jean Castex, et la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin. - © Arthur Nicholas Orchard/Hans Lucas/Hans Lucas via AFP

Emmanuel Macron avait lancé le pavé dans la mare le 8 avril : les postes d'encadrement de l'État "seront tous fonctionnalisés, y compris, demain, les corps techniques, c'est une véritable révolution". Si la fonctionnalisation du corps préfectoral et des corps d'inspection et de diplomates avait ensuite été annoncée, celle des corps techniques – à savoir ceux des ingénieurs des Mines, des ingénieurs des Ponts, des eaux et des forêts (Ipef), des ingénieurs de l'armement et des ingénieurs de l'Insee – n'avait pas été précisément révoquée depuis lors.

C'était avant l'intervention du Premier ministre, Jean Castex, le 8 juillet dernier, lors d'une Convention managériale de l'État, où il a annoncé le lancement d'une "mission de réflexion sur les recrutements, la formation et d'éventuelles évolutions au plan statutaire" pour les corps techniques. Une mission que le gouvernement lance officiellement aujourd'hui en la confiant à 3 personnalités : l'ingénieure générale des Ponts, des eaux et des forêts honoraire Marion Guillou, par ailleurs ancienne présidente du conseil d'administration de l'École polytechnique ; le conseiller maître à la Cour des comptes Vincent Berger, par ailleurs ancien président de l'université Paris Diderot et, enfin, l'inspecteur général des finances Frédéric Lavenir. Leurs conclusions et propositions sont attendues

pour la fin de l'année mais ils devront déjà remettre un rapport d'étape à l'exécutif d'ici le 1<sup>er</sup> novembre.

## Évolution des besoins de l'État

L'encadrement technique *"s'inscrit par essence dans un environnement en constante transformation"*, explique Jean Castex dans sa [lettre de mission](#) qu'Acteurs publics s'est procurée, en mettant en avant l'évolution des besoins de l'État en compétences techniques et scientifiques, ainsi que celle des conditions de recrutement de l'État face à une *"concurrence de plus en plus vive"*.

Pour le chef du gouvernement, ainsi, *"ces évolutions justifient pleinement l'intégration de l'encadrement supérieur technique de l'État dans la réforme de la haute fonction publique"*. *"Je souhaite que les principes de celle-ci, à savoir la diversification des recrutements, le décloisonnement des parcours, le renforcement des mobilités, la valorisation des compétences et des métiers, ainsi que la gestion individualisée des carrières, se déclinent dans la gestion des corps techniques"*, développe Jean Castex dans sa lettre.

## 3 pistes pour l'avenir du corps

Principale tâche confiée à la mission et certainement la plus sensible : proposer des scénarios sur l'évolution statutaire des corps techniques. Le gouvernement charge précisément les 3 personnalités d'analyser *"3 options principales"* : soit l'intégration des corps techniques au sein du nouveau corps des administrateurs de l'État – qui regroupera à partir de 2023 l'ensemble des corps aujourd'hui pourvus par l'ENA à l'exception des corps juridictionnels –, soit l'intégration *"au sein d'un corps unique des ingénieurs de l'État"*, soit, enfin, la conservation d'un système de corps techniques distincts.

À ce propos, Jean Castex leur demande également de *"proposer plusieurs périmètres de corps"* qui pourraient être concernés par chacun de ces scénarios. Il leur confie par ailleurs la mission d'analyser la question des rémunérations *"pour identifier si des écarts significatifs sont susceptibles d'affecter l'attractivité des métiers d'encadrement technique de la fonction publique aux différents niveaux de responsabilité"*. Un chantier de grande envergure.

Cette évolution statutaire, ajoute Jean Castex, devra dans tous les cas être analysée à la lumière des autres mandats confiés à la mission. À commencer par la réalisation d'un *"diagnostic global sur les besoins de l'État en compétences scientifiques et techniques de haut niveau"* grâce à un état des lieux des fonctions actuellement exercées par les membres des corps techniques.

## Diversification des viviers de recrutement

*"Il conviendra de clarifier les secteurs et les missions dans lesquels les ingénieurs et scientifiques doivent exercer dans l'État et de définir les disciplines qui doivent être maîtrisées pour les accomplir, dans une logique de filière de métiers"*, développe le Premier ministre.

Autre tâche confiée à la mission : établir des scénarios relatifs aux modes de recrutement et de formation au sein des corps techniques. Outre la voie de Polytechnique et ses écoles d'application, Jean Castex lui demande notamment d'identifier des pistes pour *"diversifier les viviers de recrutement, notamment au sein des universités"*, de travailler au *"renforcement de l'attractivité de la fonction publique pour les docteurs"* et de *"favoriser les expériences de recherche pour les agents publics"*.

Les 3 personnalités sont aussi chargées de réfléchir à des *"synergies et formations communes"* avec les autres corps de l'encadrement supérieur de l'État, les enseignants-chercheurs et les cadres contractuels. Le gouvernement met ici en avant le futur tronc commun de formation des aspirants

hauts fonctionnaires que coordonnera le nouvel Institut national du service public (INSP), appelé à remplacer l'ENA le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **Gestion de l'encadrement technique**

Jean Castex demande enfin à la mission de se pencher sur les modalités de gestion des cadres supérieurs de l'État en contribuant aux travaux de la mission "Bassères", chargée de la préfiguration de l'INSP et de la future délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (Diese). Il ajoute qu'une "appréciation" particulière devra être portée sur la "qualité de la gestion actuelle" de l'encadrement technique "dans les différents services chargés de leur recrutement et de leur gestion". L'occasion, certainement, d'interroger le rapport entre portages ministériel et interministériel. Dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique, pour rappel, Matignon édictera des lignes directrices de gestion interministérielles pour l'encadrement supérieur.

*"Vous vous intéresserez aux parcours professionnels à encourager, tant dans l'administration qu'en alternance avec le secteur privé, à la nécessité de donner accès à des formations tout au long de la vie et à identifier les leviers permettant aux ingénieurs et scientifiques de contribuer à la décision publique et à l'action des services déconcentrés de l'État et des collectivités",* précise le chef du gouvernement.

par **Bastien Scordia**